

PASSAGE ANTICIPE EN 6ÈME

(Concerne les élèves de C.M.1 pour lesquels il y a décision par le conseil des maîtres de cycle ou demande par la famille de passage anticipé en 6ème)

Circonscription :		
Ecole :		RNE

Nom et prénom de l'élève	Date de naissance	Décision du conseil des maîtres de cycle		Recours de la Famille		Décision de la commission d'appel		Collège d'affectation
		Admis en 6 ^{ème}	Passage en CM2	Oui	Non	Admis en 6 ^{ème}	Passage en CM2	

Tableau à transmettre pour le **7 mai 2024** dernier délai

- * 1 ex. pour l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- * 1 ex. pour le Directeur d'école